Comité départemental de cyclotourisme du Tarn & Garonne

25 juillet 2022 – Procès-verbal de réunion du comité directeur

* * * * * *

Le comité directeur du CODEP s'est réuni le 25 juillet 2022 à La Villedieu du Temple.

Membres présents : Michel COULOM, Thierry GABALDA, Serge CORBIERE, Suzanne CORBIERE, Pascal BAROU, Simone GABALDA, Guy GAUBERT, Hugues DESMETTRE, Maxime VIVES
Membres excusés : Arnaud LABRO
Membre absent : Véronique TEDESCO

1. Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Le CODEP se fixe comme objectif que chaque peloton au sein des clubs dispose d'un membre formé PSC1

Dans cet objectif une convention a été signée liant le CODEP et la société mutualiste « Harmonie Mutuelle ».

Le CODEP recherche, propose les stagiaires et contribue à hauteur de 25 € par personne au coût de la formation.

« Harmonie Mutuelle » organise la formation (salle et formateur) et prend à son compte le reste à charge d'une vingtaine de stagiaires licenciés FFCT (700€).

Deux séances de formation sont à caler dans la deuxième quinzaine d'octobre et la première quinzaine de novembre.

2. Pré réservations Paris - 2024

Pour cette activité, le CODEP décide de piloter la logistique (1/2 pension avec repas du soir et petit-déjeuner, transport des bagages et transport retour Montauban) d'un groupe de licenciés du département. L'effectif de ce groupe est limité à 60 personnes.

Les circuits entre les étapes pourront être adaptés au niveau des participants.

Des partenariats sont à rechercher auprès :

- du conseil départemental
- d'Harmonie Mutuelle
- du Crédit Agricole

Guy prendra contact avec la société Voyages du Bas Quercy pour avoir un devis pour le bus de retour.

Pascal fera établir les devis pour les hébergements. Attention aux conditions d'annulation et de remboursement de l'acompte.

3. Réunion des présidents

Une réunion des présidents sera organisée le 20 septembre prochain.
L'ordre du jour portera sur la formation PSC1 et sur Paris 2024.

4. Savoir Rouler à Vélo

Serge et Pascal ont formé des jeunes à La Villedieu du temple (3 blocs), à Bressols (blocs 1 & 2) et à Montbartier (bloc 1).
Cela représente 73 heures de bénévolat et 720 kilomètres de déplacement.
Compte tenu de l'évolution des prix du carburant, le CODIR décide de porter à 0,40€/km le remboursement des frais de transport.

5. Assiduité aux réunions d'un membre du comité directeur

Véronique TEDESCO est régulièrement absente sans excuse aux réunions du CODIR.
Le règlement intérieur prévoit que tout membre absent deux fois en cours d'année sans excuse reconnue valable est considéré comme démissionnaire.
Le président prendra contact avec Véronique pour préciser sa position.

6. Evolution du nombre de licenciés dans le département

A la date du présent compte rendu, 804 licences sont enregistrées. A ce stade, le nombre de licenciés est stabilisé.

7. Activités

En raison de problématiques internes, les Poumpils Beaumontois ont décidé d'annuler la rando de St Sardos du 7 août.
L'inauguration de la V87 a été réalisée de manière anticipée au mois de juin avec les élus et la participation de deux membres du CODEP. Cette activité, prévue initialement le 18 septembre, est supprimée du calendrier.

8. Achat de matériel audio/vidéo

Thierry fera établir des devis afin de remplacer le vidéo projecteur et la sono du CODEP qui sont défaillants.